



Intervention sur un divorce familial

Par **Mario59**, le **18/08/2008** à **21:42**

Bonjour,rnrnMa soeur est en train de divorcer dans des conditions très délicates; en effet ,en proie à des problèmes de santé ,elle n'est plus en mesure de se rendre compte de ce qui lui arrive ni des décisions à prendre.rnSon époux actuel est en train de profiter de la situation et d'ailleurs, il a opté pour un divorce par consentement mutuel et a choisi le même avocat et ceux sans que ma soeur n'ait son mot à dire.rnrnMes parents et moi-même voudrions nous opposer à cette situation et intervenir dans ce divorce ; en avons nous le droit et comment procéder ?rnrnIl faut préciser que lorsque que le divorce sera prononcé , ceux sont mes parents qui devront reprendre ma soeur à la maison puisque celle ci ne peut vivre seule et est totalement dépendante.rnrnJe précise également que ma soeur étant sous la totale domination de son mari , elle ne s'opposera pas à lui et même devant le juge. rnC'est pour cela qu'il nous ait tres difficile d'avoir des infos sur la situation actuelle car ma soeur n'ose rien dire au téléphone et que son mari ne nous laisse plus rentrer dans sa maison pour aller voir ma soeur.rnrnMerci d'avance pour votre aide et votre réponse nous sera d'une grande aide.rnrnMeilleures Salutations.

Par **jeetendra**, le **19/08/2008** à **11:31**

bonjour, malheureusement j'ai bien peur qu'il n'y ai rien à faire, à moins qu'elle ne soit sous tutelle familiale, courage, cordialement

Par **Mario59**, le **19/08/2008** à **15:17**

Bonjour ,
Merci de la réponse et malheureusement je m'y attendais.
Dans notre situation , peut on faire une demande de mise sous tutelle avant la prononciation du divorce ce qui permettrait de défendre ses droits.
Peut on également mettre en avant une incapacité à se défendre seule (avec à l'appui un certificat médical) ?
Merci d'avancern
Meilleures Salutations.

Par **jeetendra**, le **19/08/2008** à **19:03**

bonsoir, le mieux c'est que vous l'aidiez en prenant un avocat pour elle et ainsi se défaire de l'avocat commun ou plutôt choisi par son mari, c'est ce qu'il y a de mieux à faire, tenez bon, cordialement